

MAIRIE DE GHISONACCIA

20240 - Département de la Haute Corse

Tél. 04.95.56.15.10 – Fax.04.95.56.06.47

mairie.ghisonaccia@wanadoo.fr

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-212001234-20181213-2018-100-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/12/2018

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MIL DIX HUIT, LE TREIZE DECEMBRE à dix huit heures,

LE CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur GIUDICI Francis, Maire.

Date de convocation :
3 décembre 2018

Date d'exécution :
13 décembre 2018

Date d'affichage :
14 décembre 2018

Nombre de membres :

En exercice : 26

Présents : 16

Votants : 22

Pour : 22

Contre :

Abstention :

Etaient présents : MANFREDI Angèle, BATESTI Philippe, CESARI Louis, FOUILLERON Marie, ANDREANI Antoine, ANTONELLI Jean Pierre, BRONZINI DE CARAFFA Luc, COSTANTINI Jean Augustin, CRISTOFARI Marie Félicia, DELARUE Carole, LUCIANI Xavier, PIERI Ange, RENUCCI Charles, SIMONI Pascale, SISTI-BALARD Marie Toussainte,

Etaient représentés : OTTAVI Antoine a donné pouvoir à BATESTI Philippe, ANDREANI Françoise a donné pouvoir à SISTI-BALARD Marie Toussainte, GUIDICELLI Antoine a donné pouvoir à CESARI Louis, PISTOLOZZI Lisa a donné pouvoir à PIERI Ange, ROMANI Claire a donné pouvoir à MANFREDI Angèle, SISTI Cécilia a donné pouvoir à SIMONI Pascale.

Etaient absents : BALLONI Joseph, GUIDICELLI Marie Madeleine, MARTELLI Marie Paule, SAUVAGEON Vanina.

Madame DELARUE Carole a été élue secrétaire de séance.

OBJET : 2018-75 Finances – Subventions aux associations.

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

Le 25 mai 2018, le conseil municipal a délibéré sur l'individualisation des montants attribués aux associations. Quelques dossiers demeuraient en attentes.

Tous les documents étant aujourd'hui en notre possession et en application du règlement intérieur d'attribution de subvention aux associations adopté par le Conseil Municipal par délibération n° 2012-067 en date du 18 avril 2012, les propositions d'attribution ont été soumises à l'examen d'une commission ad hoc composée du Maire et des Adjointes et Conseillers Municipaux délégués, Présidents des commissions des finances, Education, Culture et formation, animation et événements, action sociale et sport.

Afin de pouvoir procéder au versement des subventions, le Conseil Municipal doit se prononcer sur les subventions allouées à chacune des associations suivantes :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-212001234-20181213-2018-100-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/12/2018

- A Lega Corsa Di Scacchi : 2000 €
Ils interviennent sur le temps scolaire pour l'enseignement des échecs dans 6 classes de l'école.

- A l'Amicale des Sapeurs Pompiers de Ghisonaccia : 1 000 €.

- A l'Association Sportive et Culturelle du Centre Hospitalier Générale de Bastia : 1 000 €.

- Au lycée du Fiumorbu pour le voyage scolaire à Verdun de 2 élèves résident sur Ghisonaccia : 200 €.

- A l'aumônerie - un projet de remise en état et en peinture du local a été mené avec des jeunes volontaires, il s'agit alors de financer le matériel : 2000 €

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Sur le rapport du Maire et entendu ses conclusions,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1^{er} :

Sont attribuées les subventions de fonctionnement aux associations suivantes :

- A Lega Corsa di Scacchi : 2 000 €
- Amicale des Sapeurs Pompiers de Ghisonaccia : 1 000 €
- Association Sportive et Culturelle du Centre Hospitalier Générale de Bastia : 1 000 €.
- Lycée du Fiumorbu : 200 €
- Aumônerie : 2 000 €

Article 2 :

Les dépenses correspondantes sont inscrites au Budget Général 2018 :

- Chapitre 65 Autres charges de gestion courante,
- Article 6574 Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé.

VOTE A L'UNANIMITE

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que ci-dessus.

Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,



Le Maire,